



Etablissement Public
Foncier de Lorraine



APPROBATION DU GUIDE DU PRIX DE CESSIION MODIFIE

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement, modifié

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019,

Vu les délibérations n°11/50, n°13/17 et n°15/08 portant approbation guide méthodologique relatif aux prix de cession de l'EPFL et de diverses mesures relatives aux modalités de cession des biens de l'EPFL,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- approuve le guide méthodologique relatif aux prix de cession, ci-annexé,
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre la présente délibération

VU et APPROUVE
Le PRÉFET.

Pour le Préfet par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien Freyburger

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR